



République Française
Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay
Commune de Châtillon-sur-Morin

RESUMÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FÉVRIER 2026

La réunion a débuté le 24 février 2026 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur SOHIER ALAIN.

Membres présents :

Monsieur DELALONDE Tony
Monsieur HOLLEBEKE Mathieu
Madame HOLLEBEKE Ophélie
Monsieur PARRE Maxime
Madame RICHARD Anne Marie
Monsieur SOHIER Alain
Madame UGOLIN Amandine

Membres absents représentés :

Monsieur CAILLE Alain
Pouvoir donné à M HOLLEBEKE Mathieu

Madame CAILLE Sylvia
Pouvoir donné à M SOHIER Alain

Secrétaire de séance : Monsieur HOLLEBEKE Mathieu

Le quorum (plus de la moitié des 9 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

1 - 2026-01 Approbation du PV 01 décembre 2025

Le PV est accepté sans remarque

9 voix pour

2 - 2026-02 Activités de la mairie - Vote

Information à l'ordre du jour sur l'activité de la commune entre deux réunions

Général :

- Remplacement temporaire du salarié en arrêt sur la base d'un contrat de 8h semaine (Aide au déménagement, à l'implantation dans le local public, nettoyage, aménagement du nouveau)
- Fin de la construction du nouveau garage. Déclaration de fin de chantier + attestation de conformité + assurance décennale le 10 février 2026. Paiement du solde : 21082,56€ soit 25299,07€TTC ;

Nouvelle mairie :

- Déconstruction du bâtiment pour un montant de :13040,00€ HT soit 15648,00€TTC
- Constat de l'état général du bâtiment avant la déconstruction par un Huissier, Maître Martin : 460€ HT soit 563,28€ TTC,

Recettes subventions et prêt :

- Versement par la Banque des territoires d'un acompte de 150 000€
- Versement d'un second acompte de 100 000€
- Versement d'un acompte de la DETR de 30% soit 52260€

Recours :

Nota : Ce résumé succinct est destiné à vous informer rapidement. Il ne constitue pas une information officielle. Seuls, le PV de la réunion diffusé au Conseil municipal suivant sur le site internet et la liste des délibérations sont opposables.

- Frais d'avocats et de procédure dans un référé intenté par l'association Don Quichotte, M. Letchimy et Mme Jacquot-Préaux. Le jugement octroie une somme de 1000€ en dédommagement. A prévoir dans les recettes du budget 2026.
- Remboursement par la SMACL de 1776€ au titre de la protection juridique pour les frais engagés dans le recours déposé par M. Baki.

9 voix pour.

3 - 2026-03 Discussion du CFU. sans délibération

Les applications Hélios et CDG-D/SPL de la DGFIP ne permettent pas depuis le 5 février 2026 de vérifier la cohérence entre les comptes de gestion de la commune et de la DGFIP, aujourd'hui dans l'impossibilité d'effectuer la concordance des budgets et par conséquent ne peuvent pas les certifier. **Aucune date de prévue pour la reprise de ces applications en totalité, sachant que la date limite pour voter le CFU est fixé au 30 Juin 2026.**

Compte tenu de la construction de la nouvelle mairie, nous devons anticiper le vote du BP afin de pouvoir disposer de la trésorerie nécessaire à sa bonne exécution.

Cet exercice confirme la capacité de la commune à dégager de l'auto-investissement à + de 30.000€ par an malgré une dépense exceptionnelle non prévue de 12064,33€ TTC pour le remplacement du moteur du microtracteur de la commune.

Le niveau d'investissement exceptionnel s'élève à 64678€ TTC pour les dépenses engagées dans la construction d'un nouveau garage, le désamiantage et la démolition des anciens garages. Le fonds de roulement de la commune a été sollicité pour répondre au besoin de financement, sans faire appel à l'emprunt. Il passe de 76548,93€ (2024) à 56997,40€. (2025)

Résultat de clôture anticipé 2025 :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	28 189,08 €	119 680,12 €	147 869,20 €
DEPENSES	64 678,45 €	86 707,36 €	151 385,81 €
RESULTATS	-36 489,37 €	32 972,76 €	-3 516,61 €

4 - 2026-04 Délibération : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025

Ces résultats sont repris au Budget de l'exercice 2026, mais à confirmer par le CFU une fois voté.

	Résultat CA 2024	Virem SI 2025 - 1068	Résultat clôture 2025	RAR 2025	Solde RAR	Affectation du résultat
INVEST 001	4095,01		-36 489,37 €	32 967,35 €	10 299,35 €	42 693,71 €
				22 668,00 €		
FONCT 002	69940,23	15 856,29 €	32 972,76 €			87 056,70 €

9 voix pour.

5 - 2026-05 Délibération : Vote du budget primitif 2026.

Budget exceptionnel d'investissement en 2026 financé par la construction de nouvelle mairie. Le projet de budget de fonctionnement de la commune est identique à celui 2025.

PROJET DE BP 2026			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	863 277,36 €	162 094,99 €	1 025 372,35 €
DEPENSES	863 277,36 €	151 118,00 €	1 014 395,36 €

9 voix pour

Nota : Ce résumé succinct est destiné à vous informer rapidement. Il ne constitue pas une information officielle. Seuls, le PV de la réunion diffusé au Conseil municipal suivant sur le site internet et la liste des délibérations sont opposables.

6 - 2026-06 Nouvelle mairie - Délibération pour une Assurance Dommage-ouvrages

Proposition faite à l'assemblée d'approuver de contracter une DO, comprise dans le cout total de construction pour améliorer la sécurité financière de la commune en cas de sinistre pendant la construction.

L'assemblée n'est pas convaincue par l'utilité de la DO présentée par M Le Maire, elle fait doublon avec la décennale des entreprises. N'ayant pas un consensus sur le sujet, M le Maire propose de rejeter la proposition de DO.

La délibération est rejetée.

7 – 2026-07 Nouvelle mairie – Attribution des marchés de travaux lot 5 infructueux

Dernier lot à attribuer concernant les menuiseries intérieures et extérieures, dénommé lot n° 5, afin de donner une suite à son rejet pour deux offres inacceptables, c'est-à-dire dont les prix excèdent les crédits budgétaires alloués au marché public tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure ;

Il a été nécessaire de procéder à des modifications techniques substantielles sur le lot 5 afin de pouvoir le mettre de nouveau en concurrence ; l'architecte a revu son DPGF et a décidé de soumettre ce lot à un nouvel appel d'offre le 11 décembre 2025

Une proposition a été soumise et transmise à POHA Architectes, maître d'œuvre de l'opération et un choix a pu être fait.

Le conseil municipal a décidé D'APPROUVER, sur proposition de POHA Architectes, maître d'œuvre de l'opération, et après la phase de négociations, la proposition du candidat suivant du lot n5 : **SOFFI Marne pour un montant de 76000€ HT soit 91200€ TTC** et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec le candidat retenu.

9 voix pour

8 - 2026-10 Nouvelle mairie - Choix d'un nom pour la salle multifonctions

M le maire propose à l'assemblée de donner un nom à la future salle multifonctions de la nouvelle mairie. Le **Conseil municipal a décidé** de retenir le nom de **Stanislas FOLLINET**, instituteur et personnalité remarquable de Chatillon pendant la bataille de la Marne

9 voix pour

Questions diverses

Organisation du bureau de vote le 15 mars 2026. M le maire a proposé à **M. Wierepant**, tête de la liste n°1, de nommer 4 assesseurs, 2 scrutateurs et 2 suppléants pour assurer la tenue du bureau de vote jusqu'au dépouillement, conjointement avec les membres du Conseil municipal et des électeurs volontaires si besoin.

Les sujets étant épuisés, M le Maire lève la séance à 19h37.

Bureau de vote sera ouvert dans sa mairie annexe de 8h à 18h sans interruption.

Le Maire



Nota : Ce résumé succinct est destiné à vous informer rapidement. Il ne constitue pas une information officielle. Seuls, le PV de la réunion diffusé au Conseil municipal suivant sur le site internet et la liste des délibérations sont opposables.